

adopté

SÉNAT

le 16 avril 1964.

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

PROJET DE LOI

MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

*portant refus de ratification du décret n° 63-935
du 12 septembre 1963 diminuant le prélèvement
perçu à l'importation d'œufs en coquilles desti-
nés à la consommation.*

*Le Sénat a modifié, en première lecture, le pro-
jet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, en
première lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 545, 762 et in-8° 163.

Sénat : 135 et 145 (1963-1964).

Article unique.

Le décret n° 63-935 du 12 septembre 1963, diminuant le prélèvement perçu à l'importation d'œufs en coquilles destinés à la consommation n'est pas ratifié.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 16 avril 1964.

Le Président,

Signé : JOZEAU-MARIGNÉ.

Nota. — Voir le document annexé au n° 545 (Assemblée Nationale, 2^e législature).